



REGLEMENT INTERIEUR PERISCOLAIRE DE LA VILLE DE RÂCHES

La municipalité, son personnel, ont la charge chaque jour de classe, d'assurer la restauration des enfants, la garderie, les NAP. Avant, pendant et après chaque accueil périscolaire, il nous faut faire en sorte que les enfants passent un moment agréable, sans négliger leur sécurité, ce qui nécessite bien entendu une certaine discipline autant collective qu'individuelle, c'est pourquoi il est indispensable que chaque enfant respecte le règlement intérieur des services proposés.

Règle générale

- Les élèves sont pris en charge par le personnel municipal à la sortie de 12h00 à 13h20.
- Les enfants sont placés sous la responsabilité du personnel municipal qui a en charge la surveillance et l'encadrement.
- Les élèves lui doivent respect et obéissance.
- Chacun doit respecter les règles les plus élémentaires de politesse et les règles de vie en collectivité.
- **Tout manquement grave à la discipline fera l'objet d'un rapport circonstancié susceptible d'entraîner une sanction, allant de l'exclusion temporaire (1 à 3 jours) à la radiation définitive en cas de récidive.**

SERONT PARTICULIEREMENT SANCTIONNES :

- . Les impolitesses
- . Les refus d'obéissance
- . Les actes de violence ou d'agressivité
- . Le gâchis délibéré de nourriture

1. CANTINE

- Chaque enfant qui désire manger au restaurant scolaire doit être en mesure de fournir un ticket repas.
- **Le ticket de cantine doit être remis impérativement le vendredi à 9h00 pour le repas du lundi. Quant aux repas du mardi, jeudi et vendredi, le ticket doit être remis la veille au matin.**
- **En cas d'absence, de l'enfant, tout repas commandé la veille ne sera pas remboursé.**

Compte tenu des abus constatés lors de l'année scolaire 2015-2016 aucune inscription ne pourra être prise en compte le jour même. Aucun retard de ticket de plus d'une journée ne sera toléré. Au-delà, l'enfant ne sera plus accepté au restaurant.

- Les tickets de l'année scolaire 2015-2016 qui reste en votre possession sont toujours valables. Les parents sont tenus D'INSCRIRE LA DATE, LE NOM DE L'ENFANT ET DU PROFESSEUR AU DOS DE CHAQUE TICKET, avant de le remettre à l'enseignant.

Tout litige sera soumis à la commission municipale compétente dans le domaine scolaire.

Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du conseil municipal.

jours de vente	Tarifs au 1 ^{er} Janvier 2016
Mercredi de 8h30 à 11h30	Tickets bleus(Râches) : 3.25€
Jeudi de 15h30 à 17h00	Tickets rose (extérieur) : 4.30€
Samedi de 8h30 à 11h00	Tickets orange (enseignant) : 5.30€

2. GARDERIE

- a. La garderie périscolaire se déroule dans les locaux prévus à cet effet et est assurée par le personnel communal.

03.27.89.14.74

- b. L'accueil d'un enfant est soumis obligatoirement à l'acquisition préalable de tickets même si sa présence s'avère être occasionnelle.
- c. **II EST OBLIGATOIRE DE NOTER LES NOMS DES ENFANTS et DATE AU DOS DES TICKETS.**
- d. La garderie périscolaire fonctionne :
 - ✓ Le matin de 7h00 à 8h40 les lundis, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.
 - ✓ Le soir de 16h30 à 18h30 les lundis, mardi, jeudi et vendredi.

Les enfants ne sont accueillis que dans les tranches horaires indiquées ci-dessus.

En cas de non-reprise de l'enfant par sa famille au-delà de 18h30, l'agent affecté au service de l'accueil périscolaire doit tenter de joindre la famille, puis les services municipaux qui en informent la police nationale.

- e. Les familles s'engagent à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la garderie périscolaire. Le non-respect de ces horaires, du matériel, du personnel ou des locaux peut entraîner des sanctions, voire l'exclusion de l'accueil périscolaire pour l'enfant concerné.
- f. Le matin, les enfants doivent être confiés au personnel de la garderie périscolaire par les parents ou la personne habilitée en ce qui concerne les enfants de maternelle et doivent être repris par les personnes désignées.

Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du conseil municipal.

jours de vente au 1 ^{er} Janvier 2016	Tarifs selon le quotient familial(QF)
Mercredi de 8h30 à 11h30 Jeudi de 15h30 à 17h00 Samedi de 8h30 à 11h00	De 0 <QF<369 : Tickets blancs : prix : 0.25 € de l'heure De 370<QF<499 : Tickets violet : prix : 0.45€ de l'heure De 500<QF<600 : Tickets vert : prix : 0.60€ de l'heure De 600< QF Tickets jaunes : prix : 1.80€ de l'heure

3. NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP)

- a. Les NAP se déroulent dans les locaux prévus à cet effet et est assuré par le personnel communal et intervenants extérieurs.
- b. L'accueil d'un enfant à partir de 4 ans est soumis obligatoirement à l'acquisition préalable de tickets même si sa présence s'avère être occasionnelle.

L'acquisition des tickets s'effectue à la mairie aux jours et heures suivants :
-15 jours avant la rentrée scolaire

- c. Le non-respect de ces horaires, du matériel, du personnel ou des locaux peut entraîner des sanctions, voire l'exclusion de l'accueil périscolaire pour l'enfant concerné.
- d. A la fin des NAP, pour les maternelles, le personnel est tenu de remettre les enfants à leurs parents ou à la personne habilitée ;

La fréquentation des différents services implique l'acceptation du présent règlement.

Râches le
 Fatiha DRICI
 Adjointe aux écoles

Lu et approuvé
 Signature des parents de l'élève

➤ 1^{ère} période du 5 septembre 2016 au vendredi 16 décembre 2016 inclus.

➤ Inscription du 20 juin au 1^{er} juillet 2016 inclus.

MATERNELLE

ELEMENTAIRE

1h30 minutes	Lundi	<input type="checkbox"/> (9€)	1h30 minutes	Lundi	<input type="checkbox"/> (9€)
1h30 minutes	Vendredi	<input type="checkbox"/> (9€)	1h30 minutes	Vendredi	<input type="checkbox"/> (9€)
2 x 1h30	Lundi/Vendredi	<input type="checkbox"/> (18€)	2 x 1h30	Lundi/Vendredi	<input type="checkbox"/> (18€)

➤ 2^e période du 6 janvier 2017 au vendredi 7 avril 2017 inclus.

➤ Inscription du 5 décembre au 17 décembre inclus.

MATERNELLE

ELEMENTAIRE

1h30 minutes	Lundi	<input type="checkbox"/> (9€)	1h30 minutes	Lundi	<input type="checkbox"/> (9€)
1h30 minutes	Vendredi	<input type="checkbox"/> (9€)	1h30 minutes	Vendredi	<input type="checkbox"/> (9€)
2 x 1h30	Lundi/Vendredi	<input type="checkbox"/> (18€)	2 x 1h30	Lundi/Vendredi	<input type="checkbox"/> (18€)

➤ 3^e période du 24 avril 2017 au vendredi 7 juillet 2017 inclus.

➤ Inscription du 27 mars au 8 avril inclus.

MATERNELLE

ELEMENTAIRE

1h30 minutes	Lundi	<input type="checkbox"/> (9€)	1h30 minutes	Lundi	<input type="checkbox"/> (9€)
1h30 minutes	Vendredi	<input type="checkbox"/> (9€)	1h30 minutes	Vendredi	<input type="checkbox"/> (9€)
2 x 1h30	Lundi/Vendredi	<input type="checkbox"/> (18€)	2 x 1h30	Lundi/Vendredi	<input type="checkbox"/> (18€)

INSCRIPTION POSSIBLE A L'ANNÉE